



Alors que les séparatistes ont décrété une semaine (du 6 au 12 février 2020) de villes mortes pour empêcher la tenue du double scrutin (9 février 2020) et de la fête de la jeunesse (11 février 2020) dans les deux régions anglophones, les autorités administratives menacent de sanctionner les fonctionnaires qui oseront boycotter le vote.

Dans une note signée le 4 février dernier, Nwafua Lawrence Forwang, le préfet du département de Mundemba dans la région du Sud-Ouest, met en garde les agents de l'État de son département qui ne prendraient pas «une part active» au double scrutin législatif et municipal du 9 février 2020.

Le préfet menace de sanctionner administrativement «ceux qui ne vont pas respecter cette instruction». Les mêmes menaces sont brandies par son homologue du département de la Meme à l'encontre des fonctionnaires de sa circonscription administrative.

Les deux préfets demandent par ailleurs aux délégués départementaux des administrations publiques, de leur faire parvenir au plus tard le 11 février 2020, les noms et matricules des agents publics absents de leurs postes de travail le jour du scrutin ainsi que ceux qui n'y participeront pas.